Compte-rendu de réunion
Conseil de quartier de l'Orangerie

Séance du 15 octobre 2016, sous la présidence de Malik Gueye

En présence de madame le maire, d'élu-e-s et des services municipaux

1. Les compétences transférées à la CARPF

Le 13 octobre, le conseil communautaire a voté ses nouveaux statuts qui devront désormais être entérinés par les villes. Mitry-Mory organise un conseil exceptionnel le 5 décembre prochain, salle Jean Vilar, pour traiter ce point.

7 compétences obligatoires ont été inscrites à savoir le développement économique, l'aménagement du territoire, l'habitat, la politique de la ville, la collecte et l traitement des déchets ménagers la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La Carpf a également opté pour prendre 4 compétences optionnelles : la création et la gestion des voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire, la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, l'action sociale et la construction et la gestion des équipements culturels et sportifs. Enfin, la Carpf a acté le transfert de 10 compétences facultatives parmi lesquelles l'assainissement, la production et la distribution d'eau potable, la petite enfance ou encore le soutien d'opérations de coopération décentralisée, d'actions culturelles, sportives et sociales.

Il est a précisé qu'il ne s'agit ici que d'une première étape dans la construction intercommunale. En effet, avant le 1er janvier 2018, la Carpf devra désormais définir l'intérêt communautaire pour chacune de ces compétences. Pour chacune des compétences de la Carpf, le conseil communautaire devra préciser les secteurs qui relèveront de l'action de l'intercommunalité et ceux que les communes continueront d'administrer.

2. Retour sur les groupes de travail

Rue de Nantes

Porté par un sentiment de vitesse excessive un précédent groupe de travail de riverains de la rue de Nantes avaient demandé à la ville la pose de coussins berlinois. La mise en place de ces équipements ayant généré de nouvelles nuisances notamment avec le passage des bus (vibrations, accrochages), le groupe de travail a été réactivé. 3 réunions sur places avec les services de la ville et le directeur d'exploitation de Courriers d'Île de France ont abouti à tester un nouvel aménagement puis supprimer les coussins berlinois.

Les chauffeurs de bus ont été sensibilisés par les CIF. La Ville a effectué un comptage de vitesse et de passage, les résultats satisfaisants seront présentés lors d'une prochaine réunion du groupe de travail.

Carrefour Franklin Roosevelt/Faisanderie

La Ville a procédé à divers aménagements afin de sécuriser les abords des écoles et apaiser la circulation. La rue de la Faisanderie a été mise à double sens et un stop apposé sur l'avenue Franklin Roosevelt. Une autre étude démontre une diminution des vitesses en amont et en aval du carrefour, néanmoins la juxtaposition des stops et des arrêts de bus posait problèmes. Sur interpellation des riverains, 2 réunions avec les services de la ville et 3 visites sur le terrain se sont alors tenues afin de recueillir les avis des utilisateurs et riverains. Les arrêts de bus ont été déplacés sur un emplacement sans vis-à-vis. La Ville va procéder à la création d'un passage piéton surélevé rue de la Faisanderie et mène une étude quand au réaménagement du rond-point de la SAEB.

Le groupe de travail se poursuit.

Question : Des pétitions concernant la rue Eugène Varlin et le carrefour Strauss/Ribot sont restés sans réponse.

Une réponse a été faite aux pétitionnaires de la rue Eugène Varlin, leur indiquant que le tracé de la ligne 71 doit évoluer. Concernant le carrefour Strauss/Ribot, la Ville posera un Stop sans attendre le passage de l'assainissement.

3. Point sur le déploiement de la fibre optique

Jeudi 13 octobre, la Ville a obtenu de l'opérateur SFR une réunion d'information. Il en ressort que les 21 armoires de quartiers ont été déployées. 800 foyers seront éligibles dès le 20 décembre. La totalité des réseaux souterrains (un peu plus de 50% des logements mitryens) seront éligibles à la fin du 1er semestre 2017. Pour les réseaux aériens, cela dépendra de la qualité des points d'appuis (poteaux électriques et télécoms) que SFR devra changer à sa charge si nécessaire. Le délai fixé par l'État (2020) devrait être respecté. Sitôt les réseaux éligibles, les fournisseurs d'accès à Internet ont 3 mois pour faire valoir leur volonté d'exploiter les réseaux. Les abonnés n'auront donc, si leur fournisseur d'accès à Internet se positionne, pas à changer d'opérateur. Enfin, les conseils syndicaux et bailleurs devront signer une convention avec SFR pour permettre l'accès à leurs parties communes et ainsi procéder au déploiement vertical.

4. Point sur le parc des Douves

Afin de permettre une réouverture, les services techniques de la ville ont procédé à la sécurisation des points à risque (ponton, voûte et pont en pierre), à la réparation de deux passerelles, au rehaussement de la clôture coté maison de quartier ainsi qu'à la remise en service de la fontaine. 100 000 € ont été inscrits au budget 2016 afin de permettre la restauration de la voûte et du pont en pierre. Il est précisé que si cette somme paraît importante c'est parce qu'il faut mener des travaux de restauration précis en lien avec l'aspect patrimonial de la voûte, vestige du château de Bois le Vicomte (17e siècle).

Le service de la vie des quartiers y a organisé des festivités telles que les chasses aux œufs et au trésor ainsi que la clôture de l'été (activités, jeux de plein air,

Maison de quartier de l'Orangerie

109 rue de Richelieu
77297 Mitry-Mory

Tél. : 01 64 67 60 33

www.mitry-mory.fr
mairie@mitry-mory.fr

concerts et animation pyrotechnique) durant lesquelles il a été l'occasion de recueillir les demandes d'amélioration. Une attention particulière est portée à l'entretien au quotidien.

Question : Qu'en est-il du parc Maurice Thorez ?

La Ville à refait les 2 terrains de pétanque et va clôturer l'espace sportif. Le parc sera remis en état et réouvert à la population.

5. Bilan des activités de l'été

Cet été, près de 500 mitryen-ne-s ont participé aux sorties familiales (journée à la ferme, visites du parc du Marquenterre en baie de Somme et du château de Fontainebleau, sorties à la mer à Trouville et au Touquet). Des après-midis et soirées « hors les murs » ont eu lieu au cœur des quartiers (place Nelson Mandela, résidence de l'Orangerie) et une soirée karaoké a été proposée à la maison de quartier.

Pour le dernier trimestre 2016 les animateurs animeront des après-midi jeux de société, des ateliers art floral et fabrication de produits cosmétiques bio.

6. Stationnement et prévention routière

L'équipe des ASVP du service prévention a été renforcée par l'arrivée de 4 nouveaux agents portant à 6 le nombre d'agent assermentés. Ils portent désormais une tenue professionnelle et sont présents de 7h30 à 19h30. Ils ont aussi à leur charge la surveillance des points écoles et des manifestations de la ville, l'amélioration des liens entre les riverains ou encore l'accompagnement des habitants dans le cadre de conflits de voisinage. Depuis le mois de janvier, plus de 3900 procès verbaux ont été dressés soit en moyenne 79 par mois sur le secteur de l'Orangerie. 21 procédures de relevée de valve ont été menées et 5 ont abouti à une mise en fourrière. 6 véhicules ventouses sont en attente de traitement par le commissariat de Villeparisis. Les ASVP ont mené un travail de sensibilisation auprès des commerçants de la place Salvador Allende ainsi que des actions de prévention auprès des élèves des écoles de Mitry-Mory.

Questions : Des habitants s'étonnent de l'augmentation du nombre de contraventions dressées (particulièrement rue de Valenciennes lors du changement de côté de stationnement).

Le respect des consignes relatives au changement de côté permet le passage des véhicules des CIF et de ramassage des ordures ménagères.

Il est rappelé qu'il est nécessaire de se mettre d'accord entre riverains et proposé la création d'un groupe de travail sur la rue de Valenciennes. Les habitants volontaires sont appelés à se faire connaître auprès des animateurs de la maison de quartier.

Les ASVP se rendent sur les écoles où la circulation pose le plus de problème afin de réguler et limiter les arrêts interdits. Les instructions « Vigipirate » ne sont pas négociables.

L'objectif de la verbalisation est de permettre aux piétons de circuler sereinement, les agents ne verbalisent pas à outrance mais veillent au respect rigoureux des passages piétons, places PMR et à l'interdiction de stationner sur les trottoirs.

Le respect des zones bleues permet, par ailleurs, de faire vivre les zones commerciales mitryennes.

Le débat se poursuivant autour du sentiment d'insécurité, il est indiqué à nouveau que le conseil de quartier traite de problématiques locales. Il est toutefois rappelé les circonstances difficiles dans lesquelles les forces de l'ordre travaillent. Il est proposé de mener une action collective auprès du Ministre de l'intérieur pour réclamer des effectifs supplémentaires et dénoncer l'absence de commissariat de plein exercice sur Mitry-Mory.